En 1858, le Conseil d'arrondissement eut à donner son avis sur cette demande de séparation.

Voici le résultat de sa délibération:

Attendu que la section de la ville de Tourcoing, dite hameau du Blanc-Seau, possède les ressources nécessaires pour être érigée en commune, que son éloignement du centre de Tourcoing (5 kilomètres par le pavé) est une cause de gêne continuelle pour les frabitants, que la position du Blanc Seau (à 100 mètres du débarcadère de Roubaix), la suppression de son octroi, ne peuvent manquer d'attirer en peu de temps, dans cette localité, un grand nombre d'habitants:

Le Conseil

Est d'avis qu'il y a lieu de distraire le hameau du Blanc-Seau de la ville de Tourcoing, et de l'èriger en commune particulière.

A la suite de ce vœu du Conseil d'ar-

le hameau du Blanc-Seau de la ville de Tourcoing, et de l'eriger en commune particulière.

A la suite de ce vœu du Conseil d'arrondissement, le Conseil général repoussa la demande du Blanc-Seau, en imposant a Tourcoing l'exécution de certains travaux municipaux et en indiquant quel ques mesures de police à prendre.

En 1860, l'affaire fut portée de nouveau au Conseil général. La demande du Blanc-Seau fut repoussée. Le rapporteur, en proposant cette conclusion, fait observer « que l'examen du plan, les facilites de commu nication, les relations de voisinage portent à croire que ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de réunir le hameau du Blanc-Seau à la ville de Roubaix, dont il forme un faubourg. Mais, ajoute le rapporteur, cette question n'est pas soumise au Conseul; elle n'a pas éte étudiée, et n'a pas subi l'épreuve des formalités prescrites par la loi, on ne peut donc formuler aucune conclusion à cet égard.

Les choses en retèrent là jusqu'en 14863. Je ne vous ferai pas, Messieurs, l'historique du canal de Roubaix destine à relier Houbaix et Tourcoing au réseau des canaux belges et français. Le tracé direct fut reconnu impossible.

Il s'agissait de combler, par un souterrain, la solution de continuité entre Rouhaix et Tourcoing. L'exécution du canal était réclamée avec insimoce par les deux villes. Il fallut aviser et MM. les ingénieurs deciderent qu'un trait d'unnon carculaire unitait les deux sections du canal l'etat recent de la situation faite par ce tracé à la travaunda nartie de la section du Blanc.

des enquêtes parcellaires, tous furent frap pés de la situation faite par ce tracé à la très-grande partie de la section du Blanc-Seau et à une partie de la section du Fres-

Seau et à une partie de la languéte fut unanime, nessieurs; elle forma le vœu que ces parties de sections énoncées plus haut fussent réunies à la ville de Roubaix et que le canal établit la limite séparative, que le canal établit la limite séparative, que le canal établit la limite séparative, que le canal établit la limite séparative. que le canal établit la limite séparative, à la condition que cette delimitation fût le résultat de l'accord des deux villes. Il vous que le canal elabili la limite séparative, a la condition que cette delimitation fut le résultat de l'accord des deux villes. Il vous suffira, messieurs, de jeter les yeux sur la carte pour vous assurer de la justice de ces observations auxquelles, à l'unanimité, votre troisième bureau rend hommige. En 1856, la demande d'annexion à Roubaix, fut, de la part des habitants du Blanc Seau, l'objet de vives et incessantes sollicitations. Cette demande reçut la suite préscrite par les réglements.

Elle a été sonmise aux conseils municipaux de Roulaix et de Tourcoing.

La ville de Tourcoing rejeta cette demande, la ville de Roubaix, naturellement, lui fit le meilleur accueil ; je ne crois padevoir ici, afin d'abreger ce travail, vous donner le résumé des delibérations.

Une réunion syndicale a eté nommée plusieurs fois, elle a éte, appelée à donner son avis.

A la suité de ces formalités, une enquête fut ordonnée. J'ai hâte, messieurs, d'arriver à ce point de la question.

Vous me permettrez de ne point entrer dans tous les deta ls de l'enquête; j'ai à cœur de ne vous citer que des chiffres, vois exposer l'opinion de M. le commis saire-enquêteur, desireux de supprimer de re travail l'instoire de faits accessoires ou la passion a joue un trop grand rele ei dont le reveit amon prirait l'importance du sujet et rapétissersit le débat.

L'enquête fut douc ouverte en juin 1867.

En voici le résultat:

Au Blanc-Seau, sur 437 habitants ou propriétaires de la saction qui ont depose,

sujet et rapëtisserait le debat.

L'enquête fat donc ouverte en juin 1867.

En voici le résultat:

Au Blanc-Seau, sur 437 habitants ou propriétaires de la section qui ont depose, 384 sont favorables au projet et 53 ont déclaré s'y opposer.

A Roubaix, unanimité des déposants, an nombre de 928, pour demander l'annexion. A Tourcoing, l'enquête a fait l'objet de deux seances; 4,388 se sont présentes et ont proteste contre ce projet.

Voici, messieurs, le resume du rapport de M, le commissaire enquêteur. Je cite tertuellement le rapport de M. le préfet:

« Daus son avis joint au dossier, le commissaire-enquêteur fait ressortir les aventages pour le hameau du Blanc-Seau d'apparent à Roubaix, et émet le vœu que l'axe du canal que l'on construit actuellement aux frais de l'Etal, forme la l gne séparative des deux communes, depuis le terrnoire de Wasquehal jusqu'au p int à établir sur le canal en prolongem en et de le leu dit le Mouliu-Tonton.

Voici maintenant l'extrait du rapport de M. le directeur des contributions directes. Ce fonctionnaire trouve partaitement fondes les motifs invoqués par les aureurs de la demande d'annexion du hameu du Banc-Seau à Roubaix. Le Bianc Seau, dit-il, est situé à quatre kilomètres de Tourcoing. Il touche à Roubaix dont il est un des foubourgs. C'est a la proximite de cette vitle qu'il doit son développement rapide et sa croissante prospetue. Tourcoing n'est rien et ne peut rien pour lui, Roubaix est tout. Pour pen, en conséquence, que, dans les questions de deli-

milation de territoire, on veuille tenir compte des habitudes et des interets de relations et d'affaires des populations, c'est bien à la commune de Raubaix que le Blanc Seau doit appartenir. » M. le directeur conclut à une délimitation formée par le canal, mais il ropose l'ajournement jusqu'à ce que le canal soit completement achevé.

Voilà, Measieurs, le résumé historique de la question qui vous est soumise. Je l'ai fait aussi complet que possible. Le temps m'a manqué pour être plus court; nos travaux, en effet, sont plutôt improvises qu'éludiés.

En voyant cette obstination du Blanc Seau à se séparer de Tourcoing, on est tenté de se demander quels sont les inconvenients si grands qui peuvent légitimer tant de démarches. En voici le résumé:

Le premier de ces inconvénients con-

mer tant de démarches. En voici le resumé:

La premier de ces inconvénients consiste dans l'éloignement du Blanc-Seau du
centre de Tourcoing. Cet éloignement se
fait sentir lorsqu'il faut s'adresser à la
mairie pour les déclarations à l'état civil,
pour la régularisation des livrets; pour
les indigents, il faut plusieurs heures pour
chercher les secours du bureau de bienfaisance; l'hôpital n'est accessible aux
malades du Blanc-Seau qu'après un parcours de cinq kilomètres.

La plupart des habitants du BlancSceau travaillent à Roubaix, ils s'y approvisionnent. Ces approvisionnements qui
ont payé l'octroi à Roubaix doivent une
fois encore payer l'octroi à leur entrée au

re payer l'octroi à leur entrée au

fois encore payer.

Blanc-Seau n'est point éclairé au gaz. Roudaix lui promet cet avantage.

Trop éloigné de Tourcoing, le Banc-Seau ne saurait benéficier de la police.

Le luive a qu'un garde cham-

Trop éloigné de Tourcoing le BancSeau ne saurait benéflicier de la police
municipale. Il n'y a qu'un garde champêtre pour 4,500 habitants. Nalle représentation de la population dans les Conseils publics, ni au Conseil municipal, ni
au Bureau de bienfaisance, etc. Les inconvenients, déclarent les habitants du
B'anc Seau, disparaîtraient par suite de
la reunion de leur section à Roubsix dont
elle forme le faubourg.

La ville de Tourcoing répond à touces arguments par l'énoncé des sacrifices
nombreux qu'elle s'est imposés. Passant
en revue les griefs ci-dessus, l'adminis
tration de Tourcoing répond que, pour la
question de distance, cet eloignement du
centre de Tourcoing ne peut svourd'inconvenirnts que pour l'état civil; que les
cus relatifs à ces actes se présenteut rare
ment dans une même famille; qu'il en est
de même pour les livrets que l'administration signe une fois pour toutes. Pour
les indigents, Tourcoing s'occupe d'orga
ser un bureau de dig-ributiou au BlanSeau mêmeet une embulance pour les malaues.

Ouant à l'octroi sur les approvisionne

Quant à l'octroi sur les approvisionne

Quant à l'octroi sur les approvisionnements, la viande seule en payant, le Blanc-Seau ayant trois bouchers et un charcuier. — cet argument tombe de lu-même. Il est à noter que le pain, les légumes et les épiceries ne paient pus d'octroi. Les charbons, les vius, les huiles, e'c.. bénéficient du régime de l'entrepôt, et l'on peut, à l'aide de formatités ben simples, obt-nir la restitution des droits. Pour l'éclairage, le Blanc Seau est éclaire au schisice, et cette lumière, nous dit-on, peut rivaliser avoc celle du gaz de ce chef. Tourcoing dépense 1,638 fr. par an. Ce qui represente 40 lanternes au gaz.

Pour la police, Tourcoing croit être dars

Pour la police, Tourcoing croit être dars des proportions convenables en ayant un garde champêtre pour 1,500 habitants.

En ce qui concerne la representation du Blanc-Seau au Conseil municipal, Tourcoing fait observer que l'élection se fait par section, et qu'il n'a pas dépendu d'elle que les candidats fussent nommés.

Aunsi que j'ai l'honneur de vous le dire, et troissème bureau reconnaît unanimement qu'une séparation doit avoir lieu, et que le canal doit former la ligne séparative en prenant pour base le rap-

le troisième bureau reconnaît unanimement qu'une séparation doit avoir lieu, et que le canal doit former la ligne séparative en prenant pour base le rapport de M. Des Rotours. Unanimement aussi, le troisième bureau reconnaît qu'il y a lieu de n'annexer à Roubair, que la partie du Bianc-Seau sise à la droite du canal, et la partie du Fresnoy circonscrite par le canal dans le territoire de Roubaix. Que, comme conséquence, les territoires que Roubaix posseue, entre le canal projeté et les limites de Tourcoing, soient réunis à cette dernière ville. Le Bianc Seau doit-il être immédiatement séparé de Tourcoing, ou faut-il attendre pour procéder à son annexion que le canal soit entièrement creuse?

La minorité de votre bureau, dont je fais partie, désirait l'annexion immédiate. Elle y voit un moyen de donner satisfaction à des vœux d'puis si longtemps exprimés, de larir une source d'irritations et de discordes. Elle considérait enfin que le canal commencé ne saurait être abantoné et que le tracé avait été sérieusement étudié pour qu'on put le considérer comme définitif.

La majorite, au contraire, s'appuyant de l'avis de M. le commissaire enquêteur qui dit e êtant admis que le canal doive former la séparation des deux villes, convient-il de fixer dès à présent les limites de leurs territoires d'après les indications du tracé alors que des difficultés d'execution, des circonstances imprévues peuvent en entramer la modification. Cette éventualité improbable sans doute, mais possible cependant, ne commande-t-elle point d'ajourner la delimitation des terriloizes jusqu'à l'achèvement des travaux ? >

De l'avis de M. le directeur des contributions directes, ainsi conçu: « Il est utile, nécessaire même que le canal qui

n'est encore dans quelques unes de ser parties qu'à l'état de simple tracé, soil parties qu'à l'état de simple traré, soit tout au moins creusé dans tout son par-cours avant que la limite, respective des communes soit définitivement fixée. Jus-que-Jà, l'exécution du projet bien qu'ad-mise en principe me paraît devoir être ajournee. »

Le troisième bureau, à la majorité, est d'avis :

Le troisième bureau, à la majorité, st d'avis :

Qu'il y a lieu de différer l'annexion projetée jusqu'au creusement du canal ; qu'il n'y a ancun inconvenient pour les Lebitants du Blanc-Seau à attendre, pusqu'en attendant ce terme qu'i ne peut être très éloigné, les intérèss de la section ne peuvent être compromis.

Qu'il y a lieu de proposer la nomination d'une commission mixte; cemposee d'un nombre egal de conseillers minicipaux des deux villes, presidée par un conseiller de prefecture, designé par M. le prefet et ayast voix déliberative ; cette commission sersit chargée de fixer les indemnités et compensations qui pourraient être dnes à la ville de Tourcoing.

Cette commission fixerait, en outre, l'exécution des mesures précitées.

de Tourcoing.

Cette commission fixerati; en outre,
l'exécution des mesures précitées.

Une discussion a lieu à laquelle prennent part plusieurs membres.

Le premier membre commence par déclarer qu'il ne peut pas se préoccuper des
mois majorité et minorité du bureau;
deux des membres de ce bureau n'étant,
pas dans les constitions voulues pour voter
avec impartialité; puis il appelle surtout
l'attention du Censeil sur la question,
d'opportunité. Li voudrait l'annexion immédiale qui permettrait à la ville de Roubaix de doter de suite le hameau du
Blanc Scau de tout ce qui lui manque,
aqueducs, rues, éclairage au gaz, etc.
Pourquoi attendre? — La ville de Tourcong n'a aucune objection sérieuse à
faire, la seule raison pour laquelle elle
veut retarder cette annexion, c'est la perle
qui en résulterait pour elle du benéfice
qu'elle veut conserver le plus douglemps
p ssible.

Un deuxième membre dit que quoique

Un deuxième membre dit que quoique le trace du canal soit evanu, il peuse cevendant qu'il y aurait des inconvenients à prononcer immédiatement la séparation. In y a sujourd'hui qu'une ligne fictive, et il serait plus raisonnable d'ajourner jusqu'à ce que le canal soit creuse.

Le premier membre répond que bien peu de communes en France seraient détimitées, s'il falait pour rela un canal, il insiste de nouveau sur l'opportunité d'une séparation immédiate tout en acceptant in nomination d'une commission pour en rer'er les conditions.

Un troisième membre dit qu'avant de prononcer l'annexion, il lui parait necessaire que les intérèts des deux villes sou ni nauvegardès, Ce ne sera que forsque le canal sera ouvert que la commission pour en hiera nonrégier him juger.

Un quatrième membre après avoir établiqu'on est d'accord sur le point le plus important, à savoir : la separation par lécanal, ajoute que cette séparation n'est canal ne sera pas creusé, on ne peut rien faire de certoin, et si le creusement idviait de la ligue de démarcation, ne fot-ce que de 10 ou 15 mères, il faudant tout rerommencer. Il comprend que les représentants de Roubaix désiren jonndre à leur ville le Blanc Seau; le cadeau est rés-beau, et s'il ctait à leur place, il demanderait sussi vivement qu'eux; mais ils ne doivent pas oublier qu'il y a ausai à sauvegarder les intéréts de la ville de Tourcoing qui a fait d'enormes sacrifices pour ce hameau.

La demande inopportune du Blanc-Seau a amene des faits déplorables; des accusations injustes ont été portées contre la séparation. Il rappelle que M. Des Roiours, commissai e-enquêteur, et M. le Directeur des on ntributions, compètement disintéressés dans lout son parcours avant que la limite respective des deux communes soit délinitivem nt flaxée, ce qui prouve bien que les opposants ne sont pas separation leu qu'après achève ment du canal, c'est laisser dans l'incertitué tout le moide est d'accord pour la separation dun les mitteres sur les reques que le moine est fine d'anne le la limite maintena

que cette limite soit definitiveme par le creusement du cenal ? Ce qu'alors qu'on auta une limite ces qui a servi à l'enquête ne comprenant la partie du territoire de Touroing, du Fresnoy, qui touche au Binne Sea Jont l'annexion est aussi demander

du Fressoy, qui touche au Baine Seau et dont l'amexion est dussi demandee. Il teruine, en protestant energiquement contre l'accusetion de partialité que le premier membre au debut de la discussion a portée contre deux de ses collègues, et en lui faisont remorquer que si on se mettait sur un pareit terrain, un pour mit ui répondre que fui aussi n'est pas dématressé dans la question et que, par consequent, on ne doit avoir aucun égard à ses observations et à sen vote.

La discussion est close.

M. le président met aux voix le vœu suivant emis par un membre:

Le Conseil émet le vœu de l'annexion à Roubaix du quartier du Blanc Seau, conformément au plan annexé au rapport du commissaire enquêteur; mais en même temps, il demande la nomination d'une commission composée de membres en nombre egal du Conseil municipal des deux villes, présidee par un conseiller de préficture ayant voix delibérative. Celte commission déterminera, s'il y a lieu, lea indemnités qui devront être allouées et l'époque exacte de cette annexion Le rapport devra être deposé avant le fer janvier 1869.

Ge vœu n'est pas adopté.

Sur la demande d'un autre membre, M. le président aute aux voix les conclusions du rapport modifices ainsi qu'il suit :

sions du rapport modifices ainsi qu'il suit :

« Le Conseil émet le vœu qu'il y a lieu de différer l'annexion projelée, jusqu'au creusement du canal.

« Qu'il n'y a aucun inconvénient pour les habitants du Blanc Seau à attendré, puisqu'en attendant ce terme, qu'il ne peut être très élogné, les intérêts de la section ne peuvent être compronis.

« Sans cependant que le délai puisse depasser trous ans.

« Qu'il y a lieu de proposer la nomination d'une commission mixte composée d'un nombre égal de conseillers municipaux des deux valles, présidée par un conseiller de préfecture, désigné par M. le préfet et ayant voix déliberative.

« Cette commission serait chargée de fixer les indemnités et compensations qui pourraient être dues à la ville de Tourcoing.

« Cette commission fixerait, en outre, l'exécution des mesures précitées.

l'exécution des mesures précitées. • Ce vœu est adopté.

CHRONIQUE DU JOUR.

Nous lisons dans l'Union :

La Belgique calholique vient de faire
une perte ciuelle qui sera ressentie, au
delà de ses frontières, par tous les cœurs
généreux et par loutes les âmes dévouées
à la cause sacrée du Saint-Siège et de
l'Eglise.

l'Eglise.
M. Ducpétiaux, le principal organisa-M. Ducpétiaux, le principal organisateur et le secréthire général du congrès de
Mulines, est mort jeudi, succombant à une
longue et douloureuse maladie. Economiste d'une rare distinction, inspecteur
général des établissements de bienfaisance
dans son pays natal. M. Ducpetiaux avait
rendu les plus grands services à la religion et à sa patrie. Il était d'une activité
prodigleuse et d'un zèle aussi éclaire
qu'infatigable. On le trouvait partout un
il y avait du bien à faire, et son dévonement, son savoir, son temps se prodiguaient aux œuvres chrétiennes.

M. Ducpétiaux joigneit à une intelligenre très-elendue une hedreuse facilité
de parole, un don très peu commun d'organisation, un sentiment élevé de concitiation et de rapprochement.

de parole, un don très peu commun d'organismion, un sentiment élevé de conciliation et de rapprochement.

A l'occasion du procès intenté par MM. Pereire à M. Mirès, le Journal de Paris fait les réflexions soit antes, tròp seisis santes de vèrité pour que nous n'y adhèrions pas :

« Etant donnée notre législation sur la presse, il nous paraît difficire que M. Mirès ne soit pas conflamné Muis enfin, diral quelque brave bourgeois, actionnaire du Crédit mobilier, si le Crédit mobilier m'a ruine. n'ai-je donc pas le droit de me plaindre? Est-de que je commets un crime en insinuant que cette institution n'a pas été dirigee avec tout le soin désirable? — Non, monsieur l'actionnaire, vous n'avez pas le droit de vous plaindre, et c'est bien fait pour vous. Quard on vote des lois con re les journaux n'êtes-vous pas le premier à dire soltement:

Que nous fait là bberté des journalistes ? Commes i la liberté des journalistes n'etait pas celle des citoyens! Quand vous avez un dépotte à nommer, ne vouez-vous pas pour le candidat du gouvernement par la raison que vous ne voulez pas favoriser, le « désordre? » Eh bien, la loi sur la diffamation, par la voie de la presse, est précisément la loi qui vous interdit najourd'hui de vous lamenter trop vivement sur votre argent perdu; le député du gonvernement est justement le député qui vote pour le maintien de cette loi. Comme on fait ses semantles on fait sa révolte Vous étes la gent taillable à merci pour les spéculaieurs, et cela est dur. Mais vous avez voulu l'ètre, et, par conséquent, cela est juste. Vous ne devez inspirer, monsieur l'actionnaire, qu'une pitié mitigée. »

A propos de la Lanierne, un march paristen a fait fabriquer pour le 15 a 15.000 lanternes vénitiennes rouges sera peinte la charge de Heuri Rocheft

Sir Napier va être nommé comman en chef de l'armée des Indes. C'est le le plus important qu'on puisse confi un soldat; on y reste cinq ans aux pointements de 75,000 francs, sans ot ter les retours de bâton... de génére chef.

On écrit de Fontainebleau

> L'Impératrice s'est rendue en persor
dans les families des ouvriers tués d
l'eboulement de Bouligny, et leur a c
tribué de l'or, du lingel des vêtements
les assurant de sa protection. Sa hajes
visité en outre les ouvriers qui ont re
leurs travaux aux chealiers, et les a
couragés en leur laissant des marque
sa sollicitude, sa sollicitude.

On parle d'une visite que l'Emper n quittant Plombières, ferait aux en quitlant Piombières, ferait aux tr villes de Maiz: Thiouville et Nancy. I deux premières de ces villes sont deux r forieresses importantes. Quant à la tr sième, on sait qu'il a été question à dernier de mettre à l'étude l'établissem d'un camp retranché dans la région elle est située.

D'après une lettre de Rome; l'ar deur d'Espagne aurait protesté con trée dans l'armée rousine de Don de Bou bon, neveu de don Carlos de Montemolin. Le cardical Anter rait repondu que Sa Sainteté res sait à tous les catholiques sans dis le droit de le servir dans son arm

Les gouvernements du sud de l'Al out adhére aux propositions du ca Bérlin demandant que "l'instrict offichers dans les armées du sud si ferme à celle que reçoivent ce Prusse.

On assure que M, le marechal Niel sa faire une excursion en Belgique de Hollande.

Le Conseil d'Elat italien a approuvé projet du réglement pour l'exécution l'impôt sur la mouture. Ce réglement, air que la loi elle-même, viennent d'étes so mis à la senction royale.

Mgr Lavigerie, archeveque d'Alger, parti pour flome, où il restera une diza de jours. On annonce aussi l'arrivea cheine de M. le marechal Mac Met gouverneur-général de l'Algerie.

Une lettre de Caribaldi adressee à un de ses amis d'Angleterre contient cette phrase : al'attends, pour attaquer Pome que la France un sort venue aux mains avec la Prusse.

On s'occupe, dit-on, au ministère de l'instruction publique de l'organisation militaire des lycces plexercice du chesse sepot fera partie de la gymnastique.

Ud journal de Paris va publier un ros man vreinnent plein d'actualite. Il sura pour titre : les coquins triomphants t

CHRONIQUE LOCALE

M. Jules Brame, notre député, s'on depuis, quelques semaines de la den d'un chemin de fer roliant Roubais. Somain, en passant, car Lannuy, Ca et Orchies. Nous avons dejà entre nos lecteurs de ce projet pour la rétion duquel notre administration cipale et notre chambra consultative en ca moment d'actives démarche embranchement présenterait de non avantages pour Roubaix et pour tout tre circouscription. En meme temps rappracherait les nombreuses popur tout tre circouscription. En meme temps rappracherait les nombreuses popur desservirait les nombreuses popur douvrières qui, dans cette partie du d'tement, travaillent pour notre fabriq donuerait une vie nouvelle aux it rieux cantons de Lannoy, de Cysoil d'Orchies. Nous laisons dont des pour qu'une boane solution soit de a cette importante question.